



## Indication des délais et voies de recours délibérations

-----  
Par cece74

Bonjour,

Est-il possible d'avoir plus d'informations à ce sujet:

"Les délibérations prises en matière d'interventionnisme économique (aides aux entreprises, garanties d'emprunt, etc.) et celles qui approuvent une convention de délégation de service public doivent faire l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune. Cette publication en conditionne le caractère exécutoire et fait partir les délais de recours. La publication peut être un journal local ou un bulletin d'information diffusé par le conseil municipal."

Merci d'avance,  
Cordialement.